

---

# NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025

---

## 1 Préambule

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant : « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

La présente note répond à cette obligation. Elle présente donc les principales informations et évolutions du compte administratif 2025 du budget principal du Syndicat.

## 2 Cadre général du compte administratif

Le compte administratif 2025 du budget principal retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par le Syndicat entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Par cet acte, la Présidente, ordonnateur, présente un bilan de l'année écoulée.

Le compte administratif 2025 a été approuvé le 29 janvier 2026 par le Comité Syndical. Il est en concordance avec le compte de gestion établi par le Trésorier, SGC de Rumilly (Haute-Savoie).

Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat du Syndicat aux heures d'ouverture du bureau.

## 3 Compte administratif 2025 du budget principal

### 3.1 Section d'exploitation

A la clôture de l'exercice 2025, le compte administratif du budget principal fait apparaître un résultat global de 301 772,01 € se décomposant comme suit :

|                                  |   |                    |
|----------------------------------|---|--------------------|
| Excédent d'exploitation cumulé   | : | 555 545,06 €       |
| Excédent d'investissement cumulé | : | - 267 273,05 €     |
| Restes à réaliser                | : | <u>13 500,00 €</u> |
| Résultat cumulé                  |   | 301 772,01 €       |

Envoyé en préfecture le 19/03/2026

Reçu en préfecture le 19/03/2026

Publié le 19/03/2026

ID : 074-257402057-20260129-DOCBUDG\_CA2025-BF



# Syndicat Intercommunal d'Assainissement Fier et Nom

## 3.1.1 Recettes

Envoyé en préfecture le 19/03/2026

Reçu en préfecture le 19/03/2026

Publié le 19/03/2026

ID : 074-257402057-20260129-DOCBUDG\_CA2025-BF



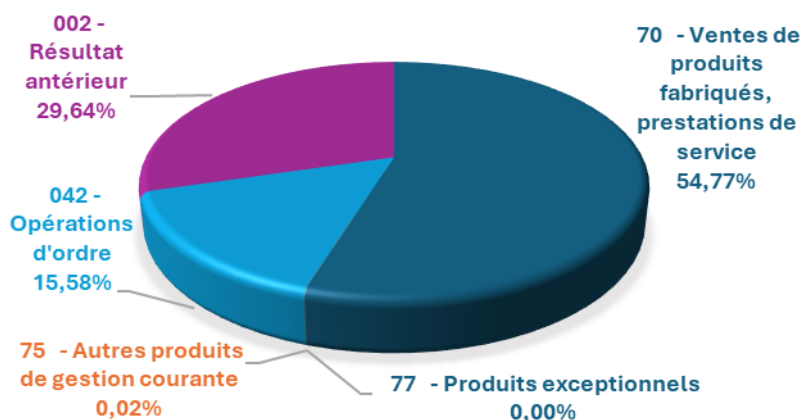
Les recettes d'exploitation se sont élevées à 1 619 116,88 €

Elles se répartissent comme suit :

### RECETTES D'EXPLOITATION PAR CHAPITRE – ANNEE 2025

| Chapitre                                                  | CA 2025             |
|-----------------------------------------------------------|---------------------|
| 70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de service | <b>886 762,23</b>   |
| 75 - Autres produits de gestion courante                  | <b>302,81</b>       |
| 77 - Produits exceptionnels                               | <b>1,00</b>         |
| 042 - Opérations d'ordre                                  | <b>255 219,71</b>   |
| 002 - Résultat antérieur                                  | <b>479 831,13</b>   |
| <b>TOTAL</b>                                              | <b>1 619 116,88</b> |

### RECETTES D'EXPLOITATION



Chapitre 70 : Il concerne les produits des services de l'assainissement. Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les paiements effectués par les usagers de l'assainissement collectif (817 097,20 €) et par les usagers de l'assainissement non collectif (40 982,68 €). Depuis cette année, il y a également un supplément de prix de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif de l'Agence de l'Eau pour (4 003,61 €).

D'autres recettes moins importantes sont enregistrées dans ce chapitre et notamment le service de dépotage facturé aux entreprises de vidange des fosses septiques et bacs à graisses (22 485,00 €) ainsi que la fourniture de chauffage au bâtiment de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes pour leur service environnement (2 193,74 €).

Chapitre 75 : Il concerne la réaffectation de la part salariale des tickets restaurant soit 300,00 € et les arrondis des déclarations de TVA de l'année soit 2,81 €.

Chapitre 77 : Il comprend uniquement la redistribution par la société EDENRED du pot commun des tickets restaurant périmés ou perdus.

Chapitre 042 : Il concerne des opérations d'ordre budgétaires notamment les amortissements des subventions obtenues lors de la réalisation de travaux en investissement.

# Syndicat Intercommunal d'Assainissement Fier et Nom

## 3.1.2 Dépenses

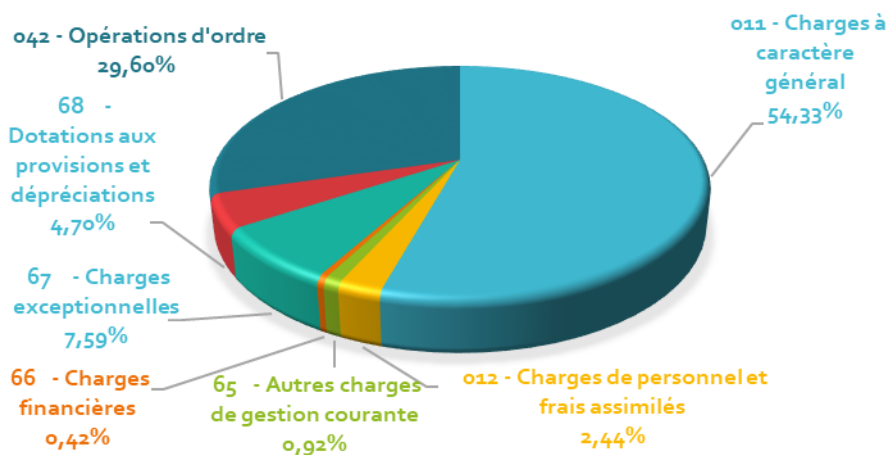
Les dépenses de la section d'exploitation se sont élevées à 1 063 571,82 €.

Elles se répartissent comme suit :

### DEPENSES D'EXPLOITATION PAR CHAPITRE – ANNEE 2025

| Chapitre                                         | CA 2025             |
|--------------------------------------------------|---------------------|
| 011 - Charges à caractère général                | 577 869,68          |
| 012 - Charges de personnel et frais assimilés    | 25 938,82           |
| 65 - Autres charges de gestion courante          | 9 775,89            |
| 66 - Charges financières                         | 4 416,59            |
| 67 - Charges exceptionnelles                     | 80 738,67           |
| 68 - Dotations aux provisions et dépréciations   | 50 000,00           |
| 042 - Opérations d'ordre                         | 314 832,17          |
| <b>TOTAL</b>                                     | <b>1 063 571,82</b> |
| 023 - Virement à l'investissement (pour mémoire) | 434 000,00          |

### DEPENSES D'EXPLOITATION



Chapitre 011 : Il s'agit des dépenses à caractère général pour l'exploitation des services. Les principales dépenses de ce chapitre concernent le marché pour l'exploitation de la station d'épuration et des réseaux de transport des effluents collectifs (402 307,05 €), les divers contrôles des installations d'assainissement non collectif sur tout le territoire du Syndicat (13 266,50 €) et le déneigement de la voie d'accès et de la cour (1 350,00 €).

Le reste des dépenses concernent : électricité, téléphone, fournitures administratives, frais d'affranchissement, les fournitures et travaux d'entretien du réseau et de la station, les primes d'assurances, les contrats de maintenance ....

Chapitre 012 : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel. Le ratio charges de personnel par rapport aux dépenses réelles d'exploitation se situe autour de 3,5 % ce qui représente peu sur le total des dépenses.

Chapitre 65 : Ce chapitre retrace les dépenses afférentes :

- au versement des indemnités et cotisations des élus pour 8 349,89 €,

Envoyé en préfecture le 19/03/2026

Reçu en préfecture le 19/03/2026

Publié le 19/03/2026

ID : 074-257402057-20260129-DOCBUDG\_CA2025-BF



# Syndicat Intercommunal d'Assainissement Fier et Nom

- à l'abonnement aux logiciels = comptabilité, paie, office 365 et l'hébergement du site internet pour 1 426,00 €.

Chapitre 66 : Ce chapitre comprend pour l'essentiel le remboursement des intérêts de la dette. Le niveau des charges financières baisse en raison d'emprunts arrivés à échéance cette année.

Chapitre 67 : Ce chapitre comprend uniquement le remboursement du trop perçu (5 ans) des redevances d'assainissement collectif à la suite d'une erreur du relevé du compteur de la piscine municipale de THONES.

Chapitre 68 : Il s'agit de la mise en place d'une dotation annuelle pour provisions de 50 000 € afin de financer de grosses réparations ou des travaux imprévus sur le réseau ou la station d'épuration.

Chapitre 042 : : Il concerne des opérations d'ordre budgétaires notamment les amortissements des immobilisations pour tenir compte de la dépréciation des biens au fur et à mesure des années écoulées.

Chapitre 023 : Cette somme contribue à l'autofinancement de la section d'investissement à hauteur de 728 872,47 € (en prévisionnel).

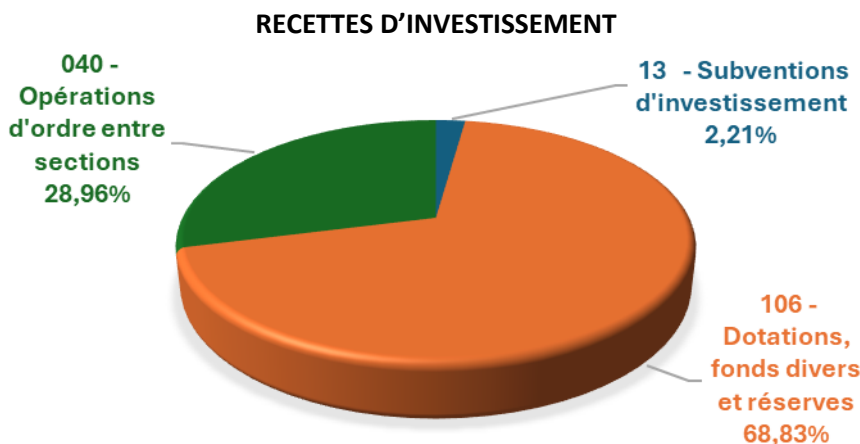
## 3.2 Section d'investissement

### 3.2.1 Recettes

Les recettes de la section d'investissement se sont élevées à 1 087 159,57 €.

#### RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2025

| Chapitre                                  | CA 2025             |
|-------------------------------------------|---------------------|
| 13 - Subventions d'investissement         | <b>24 080,00</b>    |
| 106 - Dotations, fonds divers et réserves | <b>748 247,40</b>   |
| 040 - Opérations d'ordre entre sections   | <b>314 832,17</b>   |
| <b>TOTAL</b>                              | <b>1 087 159,57</b> |



Les principales recettes ont été constituées par :

- l'affectation d'une partie du résultat d'exploitation de l'année 2024 soit 748 247,40 €,

# Syndicat Intercommunal d'Assainissement Fier et Nom

- le versement du solde de la subvention du Conseil Départemental pour des travaux d'investissement terminés soit 24 080,00 €,
- l'amortissement des immobilisations pour 314 832,17 €.

Envoyé en préfecture le 19/03/2026

Reçu en préfecture le 19/03/2026

Publié le 19/03/2026

ID : 074-257402057-20260129-DOCBUDG\_CA2025-BF



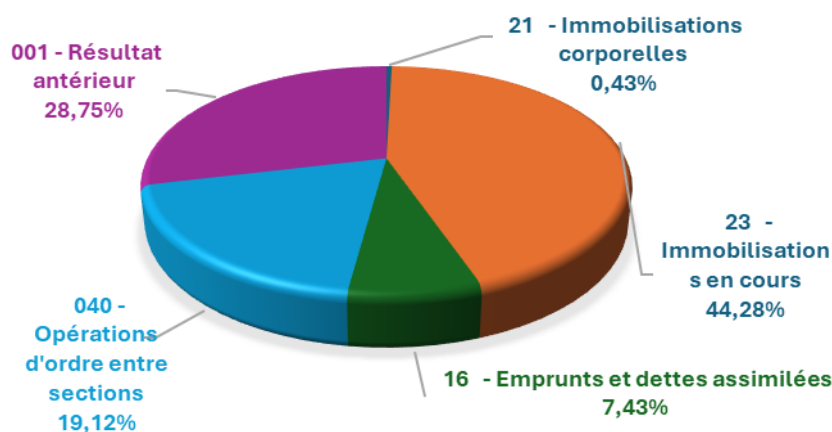
## 3.2.2 Dépenses

Les dépenses de la section d'investissement se sont élevées à 1 354 432,62 €.

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2025

| Chapitre                                | CA 2025             |
|-----------------------------------------|---------------------|
| 20 - Immobilisations incorporelles      | <b>35 250,00</b>    |
| 21 - Immobilisations corporelles        | <b>5 635,34</b>     |
| 23 - Immobilisations en cours           | <b>584 090,69</b>   |
| 16 - Emprunts et dettes assimilées      | <b>98 015,38</b>    |
| 040 - Opérations d'ordre entre sections | <b>252 219,71</b>   |
| 001 - Résultat antérieur                | <b>379 221,50</b>   |
| <b>TOTAL</b>                            | <b>1 354 432,62</b> |

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT



Les principales dépenses ont été les suivantes :

- immobilisations incorporelles :
  - o diagnostic de localisation d'eaux claires parasites dans le réseau intercommunal et les réseaux communaux d'eaux usées (35 250,00 €),
- immobilisations corporelles :
  - o mise en place de sondes pour la détection de gaz dans la salle de déshydratation (5 635,34 €),
- immobilisations en cours :
  - o travaux de vidange et amélioration du digesteur (584 090,69 €).
- remboursement du capital des emprunts pour 98 015,38 €,
- amortissement des subventions d'investissement pour 252 219,71 €.

Fait à THONES, le 12 mars 2026.